

Règlements officiels et informations pertinentes au tirage

Nom du titulaire : École de la Magdeleine Licence RACJ #L-00844

TYPE DE TIRAGE

- Tirage à prix fixe ayant lieu une seule date

NOMBRE ET PRIX DE VENTE DES BILLETS

- Les organisateurs mettront en vente 900 billets au coût unitaire de 20 \$. Le premier billet porte le numéro 001 et le dernier billet 900. Chaque billet de tirage donne une chance de gagner. Il n'y a qu'un (1) seul tirage et un (1) seul prix à gagner.

DESCRIPTION DU PRIX

- Une fin de semaine (2 nuits – 3 jours) pour 8 personnes dans un chalet dans Charlevoix. Le tout d'une valeur de 1500\$.

ADMISSIBILITÉ

- La participation est réservée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans (âge requis pour la location du chalet) et plus.
- Les individus suivants ne sont pas admissibles pour participer au tirage : les organisateurs ainsi que les membres de leur famille.

COMMENT PARTICIPER

- Chaque élève (36) participant au voyage se verra remettre 25 billets pour la vente.
- Le participant pourra en faire l'achat auprès d'un élève et recevra un coupon imprimé listant le numéro associé à l'achat de son billet.
- Il sera exigé des participants de fournir leur numéro de téléphone.
- La vente de billet débute le 14 novembre et se termine le 13 décembre.

TIRAGE ET COMMUNICATION AVEC LE GAGNANT

- Les chances de gagner dépendent du nombre total de billets vendus. Un nombre maximal de 900 billets seront imprimés.
- Le billet est sujet à vérification par les organisateurs du tirage. Un billet frauduleux sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit au prix.
- Le tirage d'un talon correspondant à un numéro vendu sera effectué le 18 décembre à 13h00 avec 3 témoins physiques (ou virtuels, si la situation ne le permet pas). Le billet sera tiré à la main.

RÉCLAMATION DU PRIX

- Le gagnant sera contacté par téléphone dans les heures suivants le tirage.
- Le gagnant sera mis en contact avec Voyages Gendron afin de réserver sa fin de semaine. Le gagnant doit consentir à recevoir les communications de Voyages Gendron pour les fins de la réservation et du voyage.

Voyage Gendron
1465 Bd Monseigneur Langlois
Salaberry de Valleyfield, Qc, J6S 1C2
514-866-8747
Demander Monyse Bélisle

- Dans tous les cas de réclamation de prix, les « organisateurs » remettront le prix uniquement à la personne dont le nom est inscrit sur le billet de tirage, ou à toute autre personne désignée par écrit par ledit Gagnant.
- La personne gagnante devra fournir une preuve de son identité, et remplir un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité avant de prendre possession de son prix.

AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES

- Les personnes gagnantes dégagent de toute responsabilité les organisateurs du tirage et Voyage Gendron de tout dommage quelles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- La fin de semaine dans un chalet de Charlevoix n'est pas monnayable et doit être accepté tel quel. Les images présentées sur les billets peuvent différer du prix offert. Elles sont utilisées à titre indicatif seulement.
- Des frais pourraient être exigés si le chalet est réservé durant la haute saison. Voir avec Voyage Gendron.
- **Recours** Un différend quant à l'organisation ou la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.